

Document 1.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser une expédition de l'arrêté pris par la section du Jardin des Plantes, en date du 3 août 1792, l'an IV^e de la liberté.

Le président de la section du Jardin des Plantes.

Document 2.

Extrait des délibérations des assemblées générales de la section du Jardin des Plantes, du vendredi 3 août, l'an IV^e de la liberté française.

L'Assemblée convoquée et organisée conformément à la loi, après avoir entendu l'arrêté pris par la section de Mauconseil, le 31 juillet dernier, et avoir délibéré sur icelui, a arrêté à la presque unanimité qu'il n'y a pas lieu à délibérer; décide, en outre, que le présent, ensemble un exemplaire de celui de la section de Mauconseil, seront adressés à l'Assemblée nationale, en la personne de son président, qui est prié d'en donner lecture.

Document 3.

Extrait des registres de la section Mauconseil.

31 juillet 1792, l'an IV^e de la liberté.

L'assemblée, réunie au nombre de plus de 600 citoyens, délibérant sur les dangers de la patrie ;

Considérant que ces dangers s'aggravent tous les jours par l'insigne perfidie du pouvoir exécutif et de tous ses agents ;

Considérant que la nation ne peut sortir de la crise dangereuse où elle est que par un grand effort ;

Considérant qu'il est impossible de sauver la liberté par la Constitution.

Considérant à cet égard, qu'on ne peut reconnaître la Constitution comme l'expression de la volonté générale.

Considérant que Louis XVI a perdu la confiance de la nation, que les pouvoirs constitués n'ont de force que par l'opinion, et qu'alors la manifestation de cette opinion est un devoir rigoureux et sacré pour tous les citoyens, déclare, en conséquence, de la manière la plus authentique et la plus solennelle à tous ses frères, qu'elle ne reconnaît plus Louis XVI pour roi des Français, déclare qu'en renouvelant le serment si cher à son cœur, de vivre et mourir libre, et d'être fidèle à la nation, elle abjure le surplus de ses serments, comme surpris à la foi publique.

Arrête, en conséquence, que dimanche prochain 5 août, elle se portera tout entière dans le sein du Corps législatif, pour lui notifier la présente déclaration, et lui demander s'il veut enfin sauver la patrie, se réservant sur la réponse qui lui sera faite de prendre telle détermination ultérieure qu'il appartiendra.

Promettant d'avance qu'elle s'ensevelira plutôt sous les ruines de la liberté, que de souscrire au despotisme des rois.

Arrête, en outre, en regrettant de ne pouvoir étendre cette mesure à toutes les sections de l'Empire, qu'il sera fait une adresse aux 47 autres sections, et à toutes les communes du département de Paris, portant invitation d'adhérer au présent arrêté, et de se réunir à elle, ledit jour 5 août prochain, 11 heures du matin, pour se présenter au Corps législatif, aux fins portées dans ledit arrêté.

Arrête définitivement que le présent arrêté sera porté à la municipalité, et envoyé à toutes les sociétés populaires de la capitale.

Document 4.

Adresse à tous les citoyens du département de Paris.

Le devoir le plus saint, la loi la plus chérie, est d'oublier la loi pour sauver la patrie.

Citoyens de toutes les sections,

L'Assemblée nationale délibère ; mais l'ennemi s'approche, et bientôt Louis XVI va livrer nos cités aux fers ensanglantés des despotes de l'Europe.

Citoyens, levez-vous, et venez avec nous demander au Sénat, s'il se croit capable ou non de sauver la patrie ; et. sans quitter la barre, obtenons enfin le droit d'oublier la loi pour sauver la patrie.

Les citoyens de la section Mauconseil ont conçu le noble dessein de reprendre leurs droits, de faire triompher la liberté ou de s'ensevelir sous ses ruines, et sans doute cet exemple généreux sera imité de toutes les sections de l'Empire.

Que Paris soit encore l'étonnement de l'univers et l'effroi du despotisme.

Déjà depuis trop longtemps un tyran méprisable se joue de nos destinées ; gardons-nous d'attendre, pour le punir, qu'il ait assuré son triomphe; citoyens, levez-vous, et songez qu'un tyran ne pardonne jamais.

Sans nous amuser encore à calculer ses erreurs, ses crimes et ses parjures, frappons le colosse effrayant du despotisme, qu'il tombe, qu'il se brise en éclats, et que le bruit de sa chute fasse pâlir les tyrans jusqu'aux extrémités du monde.

Unissons-nous tous pour prononcer la déchéance de ce roi cruel. Disons d'un accord commun : Louis XVI n'est plus roi des Français.

L'opinion seule fait la force des rois ; eh bien ! Citoyens, employons l'opinion pour le déchoir ; car l'opinion fait et défait les rois.

Louis XVI est livré à la réprobation la plus avilissante, toutes les parties de l'Empire le rejettent avec indignation ; mais aucune d'elles n'a, suffisamment exprimé son opinion.

La section Mauconseil déclare donc à toutes les parties du souverain, qu'en présentant le vœu général, elle ne reconnaît plus Louis XVI pour roi des Français, qu'elle abjure le vœu qu'elle a fait de lui être fidèle, comme surpris à sa foi.

Le parjure est vertu, quand on promet un crime.

Citoyens, imitez notre exemple, la tyrannie s'écroule et la France est sauvée pour jamais.

Le rendez-vous général est boulevard la Madeleine-Saint-Honoré.